



PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL GÉNÉRAL DE MEX

Préavis N° 4 / 2025

Mex, le 27 octobre 2025

BUDGET 2026

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité soumet au Conseil général de Mex le budget 2026 en vue de son approbation.

Les postes budgétaires qui nécessitent une explication sont commentés directement dans le document « BUDGET 2026 ». Le budget tient compte de la décision du Conseil général du 16 juin 2025 qui a maintenu un taux d'imposition de 59.5%.

L'exercice se solde par un excédent de charges de CHF 719'329.- :

après amortissements de :

- CHF 151'150.-

après attributions de :

- CHF 254'895.- au fonds d'entretien, rénovation et d'amortissement des bâtiments « Vers l'Eglise »
- CHF 58'450.- au fonds d'entretien, rénovation et d'amortissement de « l'Auberge »
- CHF 9'460.- au fonds de réserve affecté à l'épuration
- CHF 8'100.- au fonds de réserve affecté à l'eau

et après prélèvements de :

- CHF 11'000.- du fonds de réserve affecté aux déchets
- CHF 20'000.- du fonds de réserve provision débiteurs douteux

Avec cet excédent de charges, la marge d'autofinancement reste négative d'un montant de CHF 268'274.- qui sera couverte par les liquidités courantes.

La Municipalité rappelle que toutes les dépenses prévues au budget de fonctionnement ne seront pas forcément réalisées.

Le projet de la parcelle N° 6 suit son court, un investissement de CHF 500'000.- est prévu en 2026. Celui-ci fera l'objet d'un préavis d'investissement.



PRÉAMBULE

Il est important de souligner que lors des exercices précédents, les budgets ont systématiquement été négatifs, alors qu'au moment du bouclément, nos comptes ont atteint l'équilibre.

Un budget communal doit intégrer toutes les dépenses envisagées, même si celles-ci ne sont pas réalisées, car si une dépense n'est pas prévue et que le dépassement budgétaire du compte touché est significatif, la Municipalité doit obligatoirement présenter un préavis.

En 2025, l'introduction de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPiV) complexifie encore plus nos prévisions. Les chiffres du premier bouclément seront connus en 2026 lors de la clôture des comptes 2025.

AUTORITÉS

Les tarifs des Municipaux ainsi que des membres du Conseil général ont été revus à la hausse pour la prochaine législature. Les nouveaux tarifs, valables à partir du 1^{er} juillet 2026, font l'objet du préavis N° 3/2025.

ADMINISTRATION

Le personnel fixe, correspondant à 3.6 EPT (équivalent-plein-temps) à fin 2025 est augmenté de 0.05 pour l'année 2026. Le taux appliqué au poste du contrôle des habitants est ajusté, passant de 20% à 25% (administratif 1.45 EPT, technique 2.2 EPT). Le personnel auxiliaire intervient principalement à la cantine et à la déchetterie. L'organiste est rétribuée par prestation effectuée à l'église de Mex.

La commune recherche une personne pour assurer la fonction d'auxiliaire à la déchetterie à la suite du prochain départ de M. Borgeaud.

Des frais de formation et d'adaptation du logiciel sont prévus pour le changement de plan comptable harmonisé 2^{ème} génération (MCH2). La formation a commencé en 2025 pour un passage prévu en 2027. D'autres frais de formation pour le personnel sont également mis au budget.

Au budget 2024, il a été évoqué de s'équiper d'un nouveau logiciel dévolu à la saisie des procès-verbaux ; celui-ci n'ayant pas été acquis, le montant de CHF 9'500.- est reconduit pour 2026.

A l'instar de ces dernières années, la Municipalité aura recours à plusieurs prestataires externes afin de mener à bien les différents projets relatifs à la police des constructions, aux investissements, entre autres par le biais du bureau technique, de la fiduciaire, des différents prestataires cantonaux, avocats, etc.

La dynamisation du site internet et du journal communal « InforMex », prévus initialement en 2022 est reportée en 2026. Les prémisses ont débuté courant 2^{ème} semestre 2024.



FINANCES

Recettes fiscales

Les recettes fiscales ont été budgétées selon les entrées 2025 connues au 31 août 2025 sur la base d'un fichier transmis par le Canton. Les recettes des personnes physiques peuvent fluctuer en fonction du nombre d'arrivées et de départs, de leur capacité contributive et d'éventuels remboursements ou suppléments pour les périodes de taxations précédentes. Les recettes des personnes morales sont en baisse par rapport à l'exercice 2024 qui était une année exceptionnelle. Rappelons que ces dernières proviennent principalement des contribuables du site en Faraz (répartition à 54.8% pour Mex, 27.6% pour Vufflens-la-Ville et 17.6% pour Villars-Ste-Croix).

Charges cantonales

La nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPiV) est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025. Ses effets seront connus en 2026, lors du bouclage des comptes 2025.

Elle est définie par quatre critères.

1. **Péréquation des ressources** : Redistribution fondée sur le revenu fiscal standardisé (RFS) de chaque commune pour réduire les inégalités. Pour la commune de Mex, avec un RFS de CHF 5'707.10 par habitant (au-dessus de la moyenne cantonale de CHF 3'340.40), l'excédent de CHF 2'366.70 est compensé à 80 %, soit CHF 1'893.35 par habitant.

À ce montant s'ajoute le prélèvement des impôts conjoncturels (50 % des impôts sur les gains immobiliers, des droits de mutation et des impôts sur les successions / 30 % des impôts sur les frontaliers). De ce total sont ensuite déduits les prélèvements sur les impôts conjoncturels de l'ensemble des communes vaudoises, répartis entre elles en francs par habitant.

2. **Péréquation des besoins structurels** : Compense les communes ayant des besoins particuliers dus à des facteurs structurels (démographie, géographie), afin qu'elles puissent fournir des services adéquats.
3. **Compensation des charges particulières des villes** : Aide aux villes ayant des responsabilités régionales (transports, hôpitaux), pour qu'elles puissent absorber les coûts liés à leur rôle central.
4. **Factures cantonales** : Inclut des coûts comme la participation à la cohésion sociale, désormais fixé à CHF 984.- par habitant, et la facture policière, calculée en fonction des responsabilités de chaque commune.

Pour le budget 2026, nous avons d'une part introduits les chiffres communiqués par le canton basés sur nos rentrées fiscales 2024 et d'autre part, sur les rentrées fiscales estimées.

Il faut retenir de la NPiV :

- le point d'impôt standardisé au niveau de toutes les communes vaudoises est de 67.48%.
- la participation à la cohésion sociale (PCS) est un montant fixe par habitant de CHF 984.-.

Intérêts des dettes à moyen et long terme / amortissements

Un montant total d'emprunt de CHF 25'733'175.- au 28.11.2025 au taux moyen de ~1.22% soit un montant de CHF 313'395.- d'intérêts.



COMMUNE DE MEX

Il est prévu de ne pas reconduire l'ensemble des emprunts à court terme liés aux travaux routiers après la réception du décompte péréquatif 2024, dont la somme devrait prochainement nous parvenir. Un montant de CHF 1'189'866, correspondant au retour des dépenses thématiques 2024 a été enregistré durant l'exercice 2024.

DOMAINES ET BÂTIMENTS

Forêts

Les forêts sont gérées par le Groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge.

La réfection du chemin « Sous Valeire » sera effectuée pour un montant net de CHF 22'500.-. Les travaux seront facturés par le Groupement forestier.

Domaines et bâtiments

Tous les entretiens hors du courant sont mentionnés en regard des comptes.

Les coûts de chauffage et d'électricité ont été adaptés selon les comptes 2024.

Tous les frais du collège liés à l'école primaire sont remboursés à 100% par l'ASIVenoge. Les frais relatifs à l'ensemble du bâtiment sont couverts à 62% par l'ASIVenoge.

Tous les frais fixes (loyer) et variables de la garderie « La Mexsonnette » sont remboursés à 100% par l'AJERCO.

Les excédents de recettes des deux bâtiments « Vers l'Eglise » et « l'Auberge » sont attribués aux fonds de réserve respectifs.

TRAVAUX

Routes

Tous les travaux importants ayant été effectués, le budget 2026 prévoit uniquement des travaux d'entretiens courants.

Ordures ménagères

La taxe de CHF 80.- HT par personne âgée de plus de 18 ans vise à couvrir les dépenses liées au compte des déchets, conformément au principe du pollueur-payeux énoncé à l'article 32 de la LPE : « Le détenteur des déchets assume le coût de leur élimination ». Cela signifie que la responsabilité du financement de l'élimination des déchets incombe à celui qui les produit, et non au contribuable.

Le montant de la taxe sera réajusté prochainement afin d'assurer que le compte des déchets soit entièrement couvert par cette dernière.

Réseaux d'égouts, d'épuration

Les charges de l'AIEV (Association Intercommunale d'Epuration des eaux usées de Vufflens-la-Ville et environs) sont inférieures au budget 2025. Cette diminution est due à la fin de l'amortissement du préavis du 28.11.2007 « Déshydratation et incinération des boues – évolution de la STEP ».

Le budget est équilibré par l'attribution au fonds de réserve affecté pour un montant de CHF 9'460.-.



INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Enseignement primaire et secondaire

Le coût par élève primaire (ASIVenoge-6 communes) s'élève à CHF 6'191.- au budget 2026 (69 élèves de Mex sur 786) comparé au budget 2025 : CHF 4'760.95 (57 élèves de Mex sur 789).

Le coût par élève secondaire (ASICoPe-17 communes) s'élève à CHF 4'793.- au budget 2026 (19 élèves de Mex sur 664) comparé au budget 2025 : CHF 4'937.07 (20 élèves de Mex sur 660).

Ces coûts incluent : bâtiments, enseignement, devoirs surveillés, cantines, administration générale, transports, service médical et dentaire, camps et courses scolaires, activités culturelles et sportives et en plus pour le primaire les patrouilleurs scolaires.

SÉCURITÉ SOCIALE

Cantine Pic'Fouls

Pour l'année scolaire 2025-2026, deux classes sont occupées à plein temps. La dernière est utilisée comme salle de dégagement. Par conséquent, la cantine sert une cinquantaine de repas par semaine, nombre de repas référence pour le budget.

Participation à la cohésion sociale (PCS)

La cohésion sociale est calculée sur un montant fixe par habitant, CHF 984.- pour le budget 2026 (CHF 970.- au budget 2025). Le montant mis au budget est de CHF 796'019.-.

AJERCO

Reprise du préavis de l'AJERCO :

Les variations constatées correspondent aux variations du personnel et aux annuités 2026.

Dans le cadre du développement des réseaux, la clé de répartition a été révisée entre l'AJERCO et l'AJOVAL. Pour l'année 2026, elle est de 54.4% pour l'AJERCO et 45.6% pour l'AJOVAL.

Le nombre de places disponibles de l'AJERCO pour l'accueil collectif passe de 702 au budget 2025 pour un montant de CHF 6'025'709.- à 714 au budget 2026 pour un montant de CHF 6'244'055.-.

L'accueil préscolaire et familial est réparti par habitant qui s'élève à CHF 231.56 au budget 2026 (2025 CHF 225.42, 2024 CHF 192.76).

L'accueil parascolaire est financé selon la répartition suivante : 10% par habitant et 90% par la consommation effective d'heures de garde au sein des îlots.

RÉSEAU D'EAU

Selon le budget 2026 de l'EIEVMV, le prix de l'eau refacturé aux communes est de CHF 1.74564 / m³.

Le prix de la vente de l'eau à CHF 2.- / m³ HT est maintenu pour l'année 2026.



RÉSERVES GÉNÉRALES ET CAPITAL

Pour rappel, au 31 décembre 2024, le fonds de réserves générales s'élevait à CHF 464'000.- et le capital à CHF 518'875.69.

De plus, il est attribué au fonds de réserve « l'Auberge » et bâtiment « Vers l'Eglise » un montant cumulé de CHF 313'345.- provenant du résultat de ces deux bâtiments du patrimoine financier. Il est à rappeler que ce bénéfice pourrait ne pas être attribué et faire partie intégrante des recettes.

Au 31 décembre 2024, les différents fonds de réserve « bâtiments » s'élève à CHF 1'664'681.-.

Le capital et les réserves générales sont suffisants pour couvrir l'excédent de charges de CHF 719'329.- budgété en 2026.

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Préavis à venir

Investissement prévu sur la parcelle N° 6 (2026–2028)

Un investissement important est planifié sur la parcelle N° 6, portant sur le patrimoine financier et administratif de la commune, incluant notamment la réalisation d'une UAPE (Unité d'Accueil Pour les Écoliers).

Cet investissement s'inscrit dans une planification pluriannuelle et se déployera sur une période de trois ans :

- 2026 : CHF 500'000.-
- 2027 : CHF 4'250'000.-
- 2028 : CHF 4'250'000.-

Le projet vise à renforcer et moderniser les infrastructures communales, tout en répondant aux besoins croissants en matière d'accueil parascolaire.

Un préavis détaillé sera présenté prochainement au Conseil général afin d'exposer le contenu précis du projet, son financement, ainsi que les étapes de sa mise en œuvre.



COMMUNE DE MEX

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE MEX

vu le préavis 4/2025 de la Municipalité
oui le rapport de la COGESFIN (commission de gestion et finances)
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

➤ d'adopter le budget 2026 présentant un excédent de charges de CHF 719'329.- tel que présenté.

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 27 octobre 2025.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Gregory Wyss

La secrétaire

Jehane Guillen



Présenté en séance du Conseil général du 15 décembre 2025.

Annexe : Budget 2026 avec commentaires